Document d'accompagnement

Critères de sélection

Tout projet doit répondre aux 3 enjeux nationaux et venir enrichir les 4 enjeux et 18 volets d'action de la cité éducative de Nanterre.

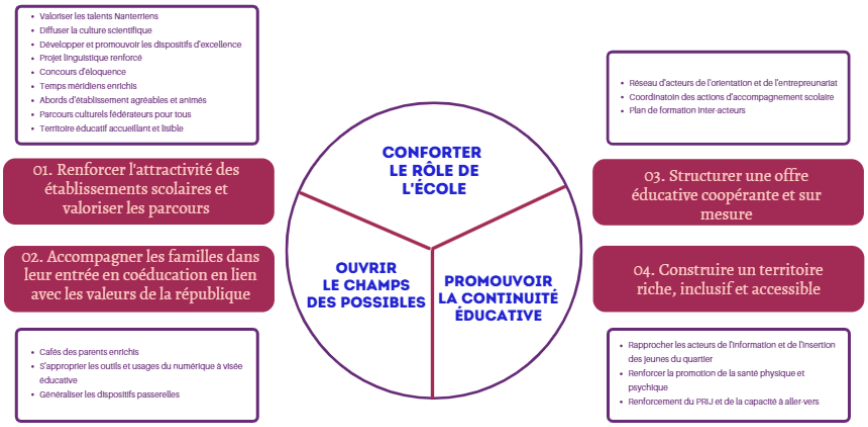

La proposition doit :

- Répondre à un besoin local (parc sud/parc nord)
- S'articuler avec des dispositifs/ actions existantes (contrat de ville, PRE, PRIJ, projet académique)
- S'inscrire dans une démarche partenariale avec : les établissements scolaires, les associations de proximité, les services de la collectivité, les parents, les jeunes et les services de l'état. NB : Le travail de mise en synergie est la stratégie principale employée de la cité éducative afin de réduire les inégalités éducatives. Ainsi, chaque action va devoir s'appuyer sur les acteurs locaux existants, les dispositifs/ dynamiques existantes et être moteur d'une coordination horizontale.
- Présenter l'implication des parents et des enfants/jeunes au sein du projet ainsi que la méthode de mobilisation du public (aller-vers les publics éloignés)
- Permettre l'égalité homme/femme
- Présenter une évaluation partagée : les actions devront prévoir les effets et les impacts sur la réussite éducative des parcours et sur la coordination des acteurs. Les parents et jeunes doivent être intégrés dans l'évaluation.
- Permettre la faisabilité technique et financière avec un budget équilibré
- Être co-financé : part d'autofinancement, co-financements de droit commun, fondations…

Sera exclu :

- Les demandes de financements à 100%, le montant maximum pouvant être demandé est de 80%
- Les aides au fonctionnement annuel, activités récurrentes, dépenses d'investissement, manifestation et/ou événement à but lucratif
- Les actions déjà financées par le contrat de ville. Si des crédits politique de la ville sont déjà versés au projet, l'action devra être complémentaire ou être une amplification d'une action existante